

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2003

à 18 heures

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H., THOMAS D, Adjoints,

Mmes et Mrs MABIN B. – PLOUX G. – LE MARREC Y - LE VEZOUET JP. MEUNIER J – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P - GUENNIC MT. – ANGER M. - JOUANIGOT A – KERHERVE J – RICHARD G.

ABSENTS EXCUSES :

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

Mr LE BAIL M. qui donne pouvoir à Mr HENRY B.

Mr SALAUN J- C. qui donne pouvoir à Mme GUENNIC

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire salue le retour d'Armelle PERSONNIC si durement éprouvée les jours passés. Il lui a exprimé son soutien au nom de tous les élus en ajoutant que c'est choquant de voir la façon dont cela s'est passé, surtout que nous entretenons de bons contacts avec les Irlandais.

Armelle JOUANIGOT a ajouté qu'il y a un amalgame entre terrorisme et culture bretonne.

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour et ajoute qu'il parlera du terrain pour les gens du voyage en fin de séance.

Hervé COLLOBERT demande que soit ajouté à l'ordre du jour le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le Maire donne son accord.

1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003

Le Maire donne la parole à M LE FOLL, adjoint aux finances.

Marcel LE FOLL expose le budget supplémentaire 2003 selon le document transmis à chacun. Il indique que la Commission finances s'est réunie le 17 novembre à 17 H pour préparer le budget supplémentaire 2003.

SECTION FONCTIONNEMENT

Les sommes portées en section de fonctionnement représentent des réajustements par rapport au budget primitif.

Lecture des différents articles concernés.

Les dépenses supplémentaires s'élèvent à la somme de **49 665,66 euros**.

Certaines dépenses en plus ont donné lieu à explications.

Pour l'entretien de voies et réseaux, une somme de 15 000 euros est nécessaire, cette dépense ayant été prévue en investissement. Il s'agit de l'extension de l'alimentation EDF du Rucaër.

Le poste matériel roulant est en augmentation en raison d'importantes réparations effectuées sur le tracteur et la tondeuse. La tondeuse ayant déjà eu une réparation importante, le Conseil Municipal demande une plus grande vigilance au niveau de l'entretien et de la vérification du matériel après réparations par le personnel.

Une somme de 600 euros est ajoutée au poste assurances pour le nouveau camion.

On note également une somme en moins en recettes de 1 000 euros pour les vacances funéraires.

Les recettes supplémentaires proviennent notamment de subventions et de dotations.

L'excédent dégagé (recettes-dépenses) permet un virement de 20 000 euros en section d'investissement.

Le budget s'équilibre à 49 665,66 euros.

INVESTISSEMENT

M. LE FOLL donne lecture des opérations concernées.

Les recettes s'élèvent à 21 011 euros auxquelles viennent s'ajouter 38 766 euros de subventions. Le montant de ces deux sommes soit 59 777 euros permet de diminuer d'autant l'emprunt prévisionnel de la commune.

L'exposé terminé, le Maire propose que l'on vote le budget supplémentaire 2003.

Il précise que le budget est parfois difficile à maîtriser et rappelle qu'il existe un crédit formation qui n'a pas été utilisé. Les élus peuvent se former sur le budget ou autre. Martine ANGER s'est dite intéressée par une formation sur l'urbanisme.

Vote du budget supplémentaire à l'unanimité.

2. P.L.U. – AVENANT A LA CONVENTION.

Exposé de Hervé COLLOBERT

L'ancienne municipalité avait signé une convention le 20.09.2000 avec le cabinet Paysages de l'Ouest de NANTES pour la révision du P.O.S.

En raison de la réforme du code de l'urbanisme par la loi SRU et ses décrets d'application en date du 1^{er} avril 2001, le contrat initial qui portait sur la révision du Plan d'Occupation des Sols est réactualisé et devient un Plan Local d'Urbanisme (PLU°)

La nouvelle mission et les honoraires se répartissent comme suit :

- Projet d'aménagement et de développement durable
- Patrimoine architectural
- Entrée d'agglomération, espaces publics
- Concertation.

Le Montant initial était de 16 856 euros et l'avenant que le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer est de 7 570 euros H.T.

Hervé COLLOBERT revient sur les réunions qui ont eu lieu avec Mme CROGUENNEC du cabinet Paysages de l'Ouest. Les élus sont déçus par le travail réalisé par le cabinet qui ne fait pas de proposition.

Madame CROGUENNEC demande des propositions aux élus qui comptent sur le regard des spécialistes et notamment attendent un travail pour lequel la facture est lourde.

Certains élus font remarquer que les réunions ont lieu à des heures qui ne leur conviennent pas car ils travaillent et ne peuvent s'absenter. Ils demandent qu'il y ait au moins une réunion avec le cabinet après 18 H. afin qu'ils puissent débattre. et donner leur avis.

Les élus sont déçus par le travail effectué par le cabinet Paysages de l'Ouest.

Une réunion est prévue avec la DDE et le public.

En ce qui concerne le terrain LE BAIL qui est à vendre pour la somme de 122 000 euros, un promoteur est intéressé par une partie du terrain soit 2 ha

Il voudrait y faire construire 8 pavillons de 4 logements soit pour environ 120 personnes.

Le Maire fait remarquer qu'il faudrait avoir un regard sur le style de la construction.

Le promoteur a été assuré qu'il y avait une forte demande de location sur la commune de PABU.

A ce jour, le promoteur n'a pas donné suite. Le Cabinet Paysages de l'Ouest doit prendre contact.

La commune reste intéressée par le S.D.A. pour le terrain, mais qui est trop cher. En ce qui concerne les bâtiments, il faudrait qu'il soient désamiantés et la Commune ne souhaite pas les acheter.

Sur proposition du Maire, l'avenant est signé à l'unanimité.

3. OFFICE DU TOURISME – Convention municipale d'objectifs

Exposé de Mr FREMONT

L'Office de Tourisme de GUINGAMP, classé 2 étoiles par le Préfet des Côtes d'Armor, se voit déléguer par le Conseil Municipal, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la commune et l'intercommunalité, à destination de la population locale et touristique.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la municipalité lui attribue annuellement les crédits nécessaires et adaptés à son classement 2 étoiles et à ses obligations de prestations de services.

La municipalité de PABU confie à l'Office du tourisme de GUINGAMP, la mise en œuvre de la promotion touristique locale.

La participation de la commune de PABU à l'Office du Tourisme de GUINGAMP est ainsi fixée à 1 860 euros pour l'année 2003.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention d'objectifs.

Vote à l'unanimité.

4. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Exposé de Mr COLLOBERT

La demande est présentée par Mr Alain SEBILLE en vue de la restructuration d'un élevage porcin sur deux sites, l'un à POMMERIT LE VICOMTE au lieu-dit « Kerlan », l'autre au MERZER au lieu-dit « Convenant l'Hostillier ».

Une enquête publique a eu lieu du 29 septembre au 29 octobre 2003. La Commune de PABU située dans un rayon de 3 kms de l'établissement concerné doit émettre un avis.

Mr COLLOBERT a rencontré Mr SEBILLE sur le site de POMMERIT LE VICOMTE qui travaille seul sur son exploitation, son épouse travaillant à l'extérieur.

Il exploite une superficie de 98 ha sur deux sites.

L'élevage porcin de POMMERIT LE VICOMTE compte 2 082 places et celui de LE MERZER, 587 places avec 20 places en attente sanitaire.

Pour ne pas faire de fosse, il va regrouper les deux sites. Ce qui portera à 2 101 places le site de POMMERIT LE VICOMTE. Il n'y a donc pas d'augmentation de cheptel.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Réaction de plusieurs élus qui trouvent qu'il est difficile de donner un avis surtout qu'ils n'ont aucun pouvoir de décision.

Mr COLLOBERT en se rendant sur place fait remarquer qu'il a trouvé cet élevage propre et qu'il ne peut que donner un avis favorable.

Les élus donnent un avis favorable à l'unanimité sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Jean KERHERVE s'abstient car il ne peut pas donner d'avis.

5. INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire rappelle qu'une indemnité est attribuée au receveur et calculée en faisant la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années.

Le Conseil municipal avait voté par délibération du 22.10.03 une indemnité de conseil à Mr CASTANDET qui vient d'être remplacé par Mr DELVAL.

Les élus font remarqué qu'ils étaient très satisfaits de Mr CASTANDET qui était d'une grande disponibilité.

Le Maire propose de voter la même indemnité au nouveau receveur au prorata du temps passé dans sa fonction pour l'année 2003.

Accord de tous les élus.

6. FRANCE TELECOM – Suppression des cabines téléphoniques sur la Commune

Exposé de Y. GEORGES qui souhaite que le Conseil Municipal réagisse suite à la suppression de cabines téléphoniques sur le territoire de PABU.

Il donne lecture de la lettre adressée par France Télécom à la Commune faisant part de son intention de supprimer des cabines téléphoniques situées av. J-S Bach et rue Désiré Le Bonniec, soit deux cabines sur les cinq que compte la Commune.

La commune avait fait une réponse en indiquant clairement son désaccord afin de garantir un service public à l'ensemble des Pabuais.

La réponse de France Télécom du 12 mai confirme que les cabines seront démontées ainsi que prévu selon le titre de service universel, à savoir, 1 cabine pour 1000 habitants.

L'avis de la Commune n'a pas été pris en compte et France Télécom s'est passé de l'accord de la Commune.

Le Camping n'a plus de cabine téléphonique qui fonctionne, ce qui est regrettable.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier à France Télécom pour protester vivement.

7. TRANSFERT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Exposé de Guy RICHARD

Le transfert de la domiciliation du siège de la Communauté de Communes de son adresse antérieure au « 1, rue Auguste Pavie » dans les nouveaux locaux au « 11, rue de la Trinité à GUINGAMP » nécessite une modification statutaire.

Ce transfert est subordonné à l'accord des conseils municipaux intervenant selon les règles de la majorité qualifiée et à un arrêté préfectoral.
Le Conseil à l'unanimité vote ce transfert.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES – RAPPORTS ANNUELS 2002

Les rapports annuels, qui donnent un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers, ont été présentés au conseil de la Communauté de Communes le 18 septembre 2003 et ils doivent être maintenant soumis à chacun des conseils municipaux des communes de la Communauté, au plus tard pour le 31 décembre 2003.

Services Eau et Assainissement : présentation par Béatrice MABIN

Service élimination des déchets : présentation par Guy RICHARD

La piscine : présentation par Bernard HENRY

Rapport d'activité générale : présentation par Guy RICHARD

Les documents sont consultables à la Mairie

9. SMITRED OUEST D'ARMOR – Bilan d'activité 2002

Monsieur le président du SMITRED Ouest d'Armor a adressé son bilan d'activité 2002 afin d'en informer le Conseil Municipal.

Exposé de Guy RICHARD et de Yvon LE MARREC

Les documents sont consultables à la mairie.

10. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre VEZOUET fait part de la loi votée par le Gouvernement pour la célébration de la fin de la guerre d'Algérie fixant la date du 5 décembre au lieu du 19 mars.

Il fait remarquer que ce changement obligerait à changer le nom des rues du 19 mars.

La FNACA demande que les communes n'organisent pas de commémoration le 5 décembre.

Le Maire propose de voter une motion et de ne pas commémorer le 5 décembre.

Approuvé par l'ensemble des élus.

A noter qu'une manifestation aura lieu le 28 novembre à SAINT-BRIEUC.

➤ CONVENTION ATESAT – Assistance Technique des Services de l'Etat et à l'Aménagement du Territoire

L'ATESAT succède à partir du 1^{er} janvier 2004 à l'ATGC (Aide Technique à la Gestion Communale), en adaptant le contenu de cette mission relative à la voirie et en la complétant des domaines : ouvrages d'art, aménagement et habitat.

La Commune de PABU est éligible à cette mission de solidarité qui permet de solliciter les services de la DDE selon les modalités fixées par la convention.

Le montant forfaitaire annuel des de 2 134.48 euros.

Le Maire propose de signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **EMPLOI JEUNE SANDRINE TREBOUTA : participation aux frais de formation**

Sandrine TREBOUTA a terminé son contrat emploi jeune le 31.10.03. Depuis le 1^{er} novembre, elle bénéficie d'un contrat à mi-temps de 3 mois renouvelable une fois, soit jusqu'au 30 avril 2004.

Elle a commencé une formation professionnelle au cours de son contrat emploi jeune, qu'elle poursuit actuellement, pour l'obtention du titre d'auxiliaire de bibliothèque.

Le Conseil Municipal avait donné son accord pour une participation à 50 % lors de sa séance du 8 juillet 2003.

Le Maire propose une participation à 100 % pour un montant de 670 euros payable en 2 fois, soit 223,33 en 2003 et 446,67 en 2004.

Il signale que Sandrine TREBOUTA n'ayant été embauchée qu'en décembre 2002 n'avait pas eu de le temps nécessaire pour effectuer un stage de formation pendant la durée de son emploi jeune.

Le Maire propose que le Conseil Municipal prenne une délibération.

Accord de tous.

➤ **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Exposé de Mr COLLOBERT.

La population de PABU sera recensée du 15 janvier au 14 février 2004. Cinq agents recenseurs doivent être recrutés sur novembre-décembre. L'offre d'emploi sera publiée par l'ANPE et par affichage à la mairie. Priorité sera donnée aux personnes habitant PABU.

Nadine LE BARS et Anne-Yvonne LEFEVRE sont responsables de la mise en place et du suivi du recensement. Le découpage de 1999 est conservé.

➤ **COMMISSION MUNICIPALE DES ENFANTS**

Sylvie JONET s'est rendue à la mairie de MACHECOUL (Loire Atlantique) où il existe une commission municipale.

Cette commission a été créée en 1996 et fonctionne bien.

Elle est composée d'enfants de classe de CM2 qui se sont présentés aux élections mises en place par les enseignants.

La commission se réunit une fois par mois en dehors du cadre scolaire et dure 2 heures. Ils sont encadrés par des élus. Les sujets sont choisis par les élus et parmi les idées des enfants.

Un compte rendu est rédigé lors chaque séance.

C'est une manière de d'intégrer les enfants à la vie de la commune.

Les élus décident de rencontrer les jeunes et pour cela plusieurs élus se proposent d'aider Sylvie JONET dans sa tâche à savoir, Martine ANGER, Bernard HENRY, Hervé COLLOBERT, Armelle JOUANIGOT, Jacqueline MEUNIER.

➤ **LE SPANC**

Hervé COLLOBERT a demandé que l'on parle de ce sujet et s'en exprime.

Le SPANC c'est à dire le Service Public d'Assainissement Non Collectif concerne tout système individuel ou semi-collectif.

Les communes devront contrôler les installations à partir du 1^{er} janvier 2006.

En ce qui concerne le système collectif, il est très souvent défaillant et on se tourne plus vers le système autonome.

Il est difficile de faire un contrôle chez les particuliers, problème signalé par le commune de PLOUMAGOAR.

Pour faire les contrôles, les élus de PABU proposent qu'un technicien soit recruté au niveau de la Communauté de Communes. Il faudra prendre une délibération.

➤ **LE MARATHON 2004**

Loïc FREMONT informe qu'un marathon va avoir lieu le 18 avril 2004 et que des bénévoles seront nécessaires pour cette manifestation. Le marathon traverse les six communes de la Communauté de Communes.

Environ 1 500 participants sont attendus et il va falloir 600 bénévoles. Bernard HENRY va réunir les associations afin de préparer l'organisation.

➤ **PROJETS POUR LA PETITE ENFANCE**

Sylvie JONET présente les plans de la future maison de l'enfance à PLOUMAGOR et de l'extension de la crèche Pinocchio.

La maison de l'enfance sera d'une surface totale de 536 m², dans laquelle se situera en outre une ludothèque de 85 m² et une salle de vie de 81 m².

Des travaux de mise aux normes et d'extension vont être effectués à la crèche Pinocchio pour un montant de 250 000 euros H.T. L'extension au Nord et au Sud va permettre une surface supplémentaire de 109 M2.

Ces projets sont subventionnés.

➤ **TERRAIN GENS DU VOYAGE**

Le Maire fait le point sur le terrain pour les gens du voyage. Le projet initial pour le terrain du Rucœur est définitivement abandonné. Un autre terrain se situant sur la route de Pontrieux est à l'étude.

Armelle JOANIGOT fait remarquer qu'il sera difficile de scolariser les enfants à l'école bilingue.

➤ **PROJET MAIRIE**

Les architectes qui ont été retenus proposent une visite d'une de leurs réalisations. Le Maire invite tous les élus qui le souhaitent à se rendre le 3 décembre à 10 H à la Communauté de Communes, à 11 H au moulin de Blanchardeau à LANVOLLON et à 14h30 à PLOUGRAS.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.